JUGE DE COMPETITION SKI DE FOND

PRINCIPES DE FORMATION

INTITULE **ABREVIATION**	**JUGE DE COMPETITION FOND** ***JC (Fond)***
PREROGATIVES	Tenue des postes liés à l'organisation et au déroulement des épreuves de Ski de Fond (Directeur d'Epreuve, Secrétaire de compétition, Juge à l'arrivée, Contrôleur à l'arrivée, Chronométreur manuel, Starter, Chef du contrôle, Chef du stade, Contrôleur).
PREREQUIS	Être licencié dans un club FFS et âgé de **16 ans** à la date de validation du Brevet et être en conformité avec le contrôle de l'honorabilité Avoir satisfait à l'ensemble du cursus.
ORGANISATION	**Régionale** ou **Nationale** (cas de l'UF PC). (Les élèves des Lycées des Pôles Espoirs ainsi que les participants à l'UF Pratiques Compétitives sont dispensés de la phase 2 ci-dessous).
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels par les BTR.
FORMATION	- 1 - **<u>En présentiel</u>** : Projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), suivie d'un QCM sous forme informatisée (Google Form, ou Forms). <u>Durée</u> : 2h00 - 2 - <u>Evaluation et certification **sur le terrain**</u> : Tenue (sans notation) de postes variés en situation de course sous le contrôle et les conseils d'un formateur désigné (DT…). <u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.
DUREE DE VALIDITE	Le Juge ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire, au minimum tous les **5 ans**, ou à une formation initiale d'un niveau supérieur (JC vers DTF). Sans mission ni formation continue durant cette période le Juge sera retiré des listes d'agrément et son diplôme mis en sommeil.
FORMATION CONTINUE	Les BTR ont la charge du déclenchement des sessions de formation continue. Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera, au besoin, réalisé dans les mêmes conditions que la phase de formation (QCM en ligne éventuellement sur la base des programmes élaborés par le Pôle Formation des Officiels). Un contrôle de connaissances in situ peut être mis en œuvre.

DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FEDERAL
SKI DE FOND-SKI DE FOND D'ETE

PRINCIPES DE FORMATION

INTITULE **ABREVIATION**	**DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FFS SKI DE FOND** ***DTF (Fond)(Roller)***
PREROGATIVES	Assurer, à la demande du Pôle Gestion des Compétitions ou des BTR, les missions prévues par le RIS (Règlement Internationaux du Ski) lors d'épreuves de niveau régional et national.
PREREQUIS	Être licencié dans un club FFS et âgé de **16 ans** à la date de validation du Brevet et être en conformité avec le contrôle de l'honorabilité. Être titulaire du Diplôme de Juge de Compétition depuis 2 ans. Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves, et également avoir des notions de chronométrage et de gestion informatique des courses.
ORGANISATION	**Régionale.**
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels par les BTR.
FORMATION	La formation est programmée sur 2 phases. - 1 - **En présentiel** : Projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), lecture de bandes de chronométrage, approche de la gestion informatique (inscriptions, résultats, pénalité et homologation) suivie d'un QCM sous forme informatisée (Google Form, ou Forms) ou (et) d'études de cas relatifs aux applications réglementaires. Durée : 2h00 - 2 - Evaluation et certification **sur le terrain** : Mise en situation comme DT assistant sur une course avec un DT formateur qui validera le diplôme. Durée : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.
DUREE DE VALIDITE	Le DTF ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire, au minimum tous les 3 ans, ou à une formation initiale d'un niveau supérieur (DTF vers DTI). Sans mission ni formation continue durant cette période le DTF sera retiré des listes d'agrément et son diplôme mis en sommeil.
FORMATION CONTINUE	Les BTR ont la charge du déclenchement des sessions de formation continue. Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances pourra être réalisé par QCM sous forme informatisée. Un contrôle de connaissances in situ peut être mis en œuvre.

DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION INTERNATIONAL
SKI DE FOND-SKI DE FOND D'ETE

PRINCIPES DE FORMATION

INTITULE **ABREVIATION**	**DELEGUE TECHNIQUE FIS SKI DE FOND – SKI DE FOND D'ETE** ***DTI (Fond) (Roller)***

Adresser à la FFS par l'intermédiaire de votre BTR le formulaire de candidature pour décision du responsable des **DT FIS France.**